



SYNDICAT
DES PROFESSIONNELS
DU PNEU

GUIDE DE L'ADHÉRENT

ÉDITION 2020

Syndicat des Professionnels du Pneu

89 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

SIRET : 784 408 734 00043 - Code NAF : 9411Z

Activités des organisations patronales et consulaires

lesprofessionnelsdupneu.com



TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSENTATION DU SYNDICAT	. 4
• POIDS ÉCONOMIQUE	. 5
• MISSIONS DU SYNDICAT	. 6
• GOVERNANCE	. 6
– Le grand bureau	.6
– Le comité exécutif (COMEX)	.6
• COMMISSIONS	. 8
• REPRÉSENTATIONS	. 8
– La branche des services de l'automobile	.8
– Les autres organismes	.9
– Représentativité	.9
• STATUTS, ADHÉSIONS, DÉMISSIONS	. 10
– Membres adhérents et membres associés	.10
– Cotisation	.10
• SERVICES AUX ADHÉRENTS	. 11
– Hotline sociale	.11
– L'accompagnement juridique	.11
– Les informations réglementaires	.11
– Les études et le panel GfK	.11
– Les lettres d'informations	.11

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Créé en 1929, le syndicat représente les entreprises spécialisées dans la distribution de pneumatiques ainsi que tous les métiers connexes. Il regroupe plus de 980 entreprises adhérentes qui emploient 13 000 salariés.

Les entreprises de négoce (intégrées, sous franchise ou indépendantes) sont très largement majoritaires, suivent les principaux grossistes français, les importateurs et les équipementiers. Le syndicat a accueilli les acteurs internet en 2015.

Adhèrent également, les principaux manufacturiers et les industriels du rechapage. Le nombre d'adhérents est en progression régulière depuis plusieurs années.



980
entreprises



13 000
salariés



2^e
organisation



1929

Création du syndicat du pneu qui succède à une organisation créée à l'initiative de la **Manufacture Michelin**.

L'industriel français équipe alors le pays de bornes kilométriques, de panneaux indicateurs et répertorie les entreprises en mesure de réparer des pneumatiques.

Les premiers professionnels du pneumatique seront regroupés au sein de la **Chambre Syndicale du Pneumatique**.



1952

L'organisation accueille les industriels du rechapage et devient la **CNCPIR (Chambre Nationale du Commerce de Pneumatique et Industries du Rechapage)**. Elle est à l'initiative de la fondation de BIPAVER (Industries Européennes du rechapage).



1980

La Chambre voit se structurer, en France, les premiers réseaux de négociants spécialistes. Le premier d'entre eux est même constitué en son sein : le **GIE Publipneu** qui deviendra **Point S**.



2012

Le syndicat se restructure et opte pour sa dénomination actuelle, le **Syndicat des Professionnels du Pneu**. L'organisation modifie ses statuts, crée un comex et des commissions thématiques et développe plusieurs projets collectifs.

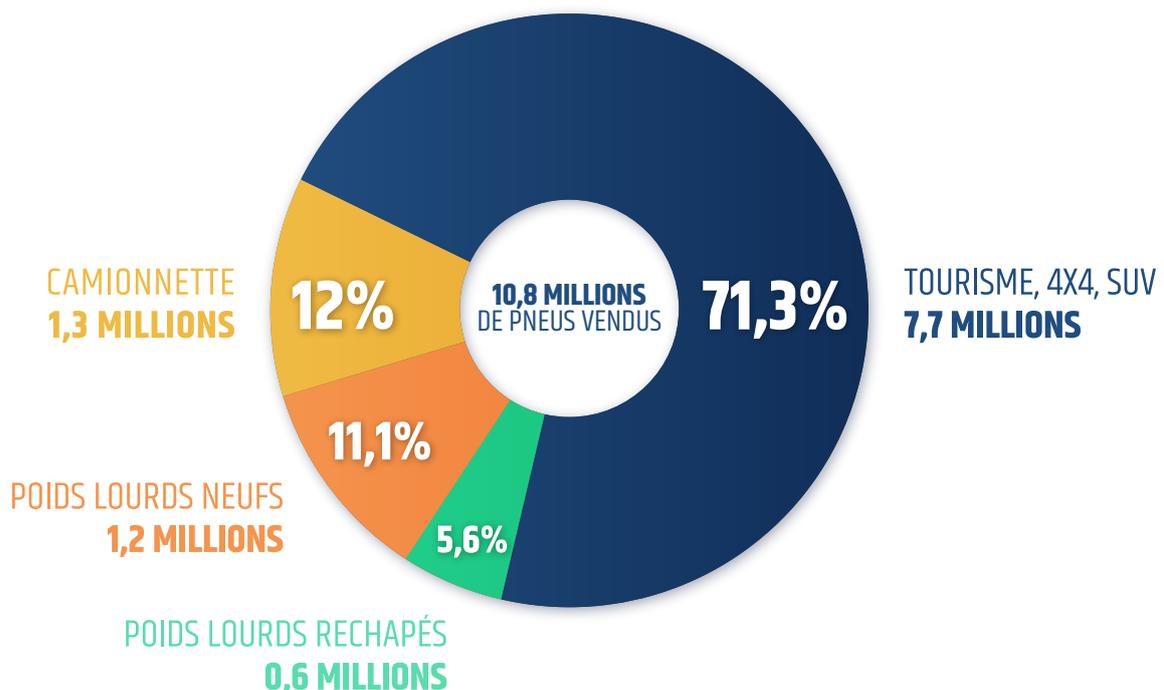
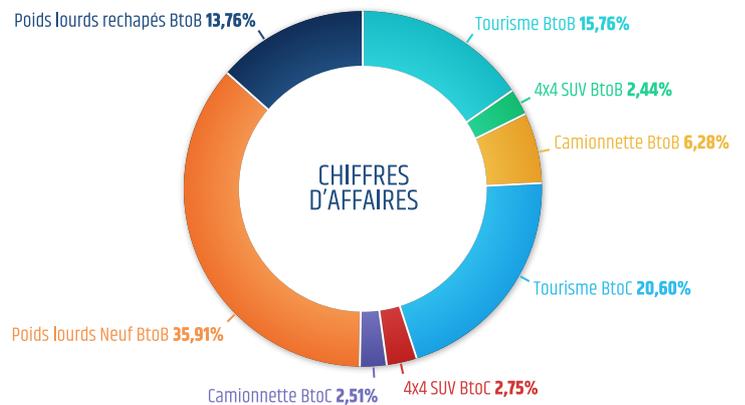
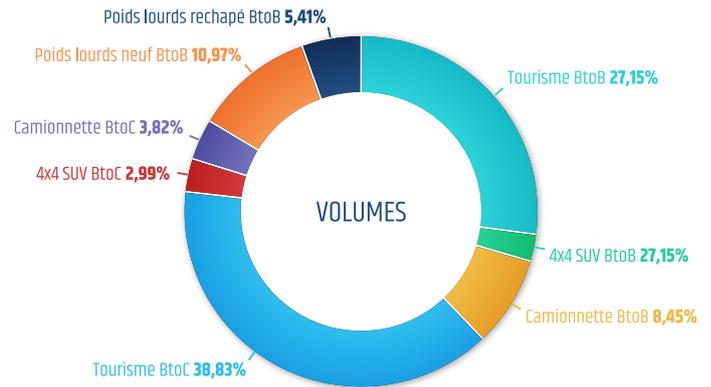
POIDS ÉCONOMIQUE

Le syndicat représente notamment la distribution spécialisée qui a généré un **chiffre d'affaires de ventes pneumatique de 1,72 milliards d'euros en 2019** (hors CA prestations de services et entretien du véhicule).

Les négociants spécialistes détiennent historiquement les plus grosses parts de marchés avec :



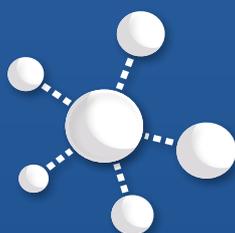
Le syndicat rassemble à la fois de grands groupes implantés dans la quasi totalité des pays européens et dont les effectifs dépassent les 1 500 salariés en France, de grosses PME implantées sur plusieurs régions et employant entre 500 et 1000 personnes, des PME de taille intermédiaire gérant entre 3 et 10 points de vente et enfin des TPE de moins de 10 salariés.





REPRÉSENTATION

- Il représente ses membres dans les négociations paritaires de la branche des services de l'automobile
- Il intervient auprès des pouvoirs publics sur les aspects réglementaires
- Il décide de la politique environnementale de la filière, en concertation avec le Ministère de l'Écologie



GESTION DE PROJET

- Il encourage et facilite les rencontres, les échanges et la solidarité entre ses membres
- Il initie et gère des actions ou projets collectifs
- Il organise des actions de sensibilisation pour une utilisation de pneu durable et sans risque



INFORMATION

- Il mesure et informe sur l'économie du secteur, décrypte les grandes tendances d'usage et de consommation
- Il facilite le partage d'information au travers de lettres d'information et de magazines professionnels
- Il informe de manière objective et transparente les consommateurs

LA GOUVERNANCE

Le syndicat est présidé depuis 2014 par M. Michel Vilatte, assisté de M.Christophe Rollet (Point S) et M.Frédéric Livenais (Profil Plus) , en qualité de vice-présidents. M. Régis Audugé est Directeur Général depuis 2011.

LE GRAND BUREAU

C'est la principale instance de décision du syndicat, composé de 16 administrateurs. Les Dirigeants de réseaux et Présidents de section sont membres de droit. Il examine et amende les comptes, les budgets et les plans d'actions. Le Grand Bureau prend connaissance des rapports du Comité exécutif et des Présidents des Commissions. Il coordonne l'action du syndicat et en arrête la politique générale après analyse des faits et événements intéressant l'ensemble de la profession. Il à lieu tous les trimestres.

LE COMITÉ EXECUTIF (COMEX)

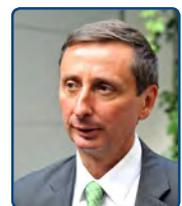
Il possède délégation permanente du Grand Bureau pour prendre en son nom toutes les décisions qui s'imposent afin d'assurer l'administration interne du syndicat et la défense générale de la profession. Il se réunit une fois par mois. Il est composé de 3 membres élus.



M. Michel Vilatte
Président



M. Frédéric Livenais
Vice-président



M. Christophe Rollet
Vice-président et trésorier

GRAND BUREAU

COMITÉ EXÉCUTIF

VICE-PRÉSIDENT
Christophe Rollet
Point S

PRÉSIDENT
Michel Vilatte

VICE-PRÉSIDENT
Frédéric Livenais
Cailleau Pneu

ADMINISTRATEURS (Membres de droit)

Pascal Audebert
Profil +

Luc Boyer
Rema Tip Top

Marc Frustié
Euromaster

Stéphane Haug
Vulco

Giovanni Lo-Bianco
Côté-Route / Firststop

Frank Mathieu
Eurotyre

Olivier Pasini
Siligom

Julien Taqui
Taqui Pneus

ADMINISTRATEURS (Membres élus)

Pierre Decourrière
Europneus

Jean Marie Thalamas
Pro Pneus

Marc Vernières
Vernières Pneu

COMMISSIONS

Le syndicat œuvre au travers de 6 commissions thématiques. Chacune d'entre elle est présidée par un administrateur, membre du Grand Bureau ou expert qualifié.

Elles sont ouvertes à l'ensemble des adhérents et membres associés du syndicat impliqués sur les différents sujets traités.



SOCIAL ET FORMATION

- Information sur l'évolution de la convention collective des services de l'automobile



ÉTUDES ET PROSPECTIVE

- Statistiques et études de marché
- Tendances de consommations



COMMUNICATION

- Communication collective
- Événements de la profession
- Lobbying



QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Politique de recyclage des pneumatiques usagés
- Qualité de services et sécurité



NUMÉRIQUE

- Évolution des outils numériques
- Stratégies digitales



PNEU INDUSTRIEL

- Évolution des activités industrielles et du rechapage
- Normes et réglementations

REPRÉSENTATION

LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

La branche des services de l'automobile regroupe 115 925 entreprises employant 398 892 salariés. Le Syndicat des Professionnels du Pneu co-gère la convention collective des services de l'automobile avec 2 autres organisations patronales. A ce titre, il propose, négocie et peut signer des accords sociaux sur diverses thématiques telles que la formation la prévoyance ou encore les minima sociaux. Ces accords s'appliquent en premier lieu à l'ensemble des entreprises adhérentes au syndicat et, en cas d'extension, à l'ensemble des entreprises de la branche.

LES AUTRES ORGANISMES

Les représentants du syndicat siègent en tant d'administrateur dans la plupart des organismes paritaires de la branche et défendent les intérêts des adhérents auprès d'eux.



IRP AUTO

Il assure la protection sociale des professionnels des services de l'automobile, du cycle et du motocycle.



POUVOIRS PUBLICS

Le syndicat est consulté par les Ministères en amont et en aval de l'écriture des textes de loi, décrets et arrêtés concernant la profession.



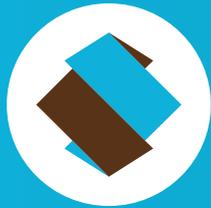
GNFA

Organisme de formation et de conseil des métiers de l'automobile.



OPCO MOBILITÉS

Financement de la formation professionnelle et service de proximité aux entreprises.



AG2R

Le syndicat gère le fond de Capital de fin de Carrière AG2R au profit de ses entreprises adhérentes.



ÉCO-ENTRETIEN

Service d'entretien automobile, économique, écologique, pour limiter les sur-émissions de polluants des véhicules.



UNION ROUTIÈRE DE FRANCE

Observatoire et défenseur de la mobilité, elle réunit et représente tous les acteurs de la mobilité routière.

REPRÉSENTATIVITÉ

Le Syndicat est membre fondateur de l'APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité), ex-ASAV (Alliance des Services Aux Véhicules), elle est présidée par Jean Louis Bouscaren et est candidate à la représentativité dans la branche des services de l'automobile.

Outre le Syndicat des Professionnels du Pneu, l'APAM regroupe :

- l'UNIDEC (Union Nationale des Ecoles de Conduite);
- le SNCTA (Syndicat National du Contrôle Technique);
- la FEDA (Fédération de la distribution automobile);
- la FNA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile).

STATUTS, ADHÉSION, DÉMISSION

MEMBRES ADHÉRENTS ET MEMBRES ASSOCIÉS

Conformément aux statuts, les entreprises appliquant la convention collective des services de l'automobile sont membres adhérents du syndicat, les autres entreprises sont membres associés. Membres adhérents et membres associés ont les mêmes droits d'accès aux informations, aux commissions et d'un point de vue général à l'ensemble des services du syndicat. Les membres associés ne participent pas aux réunions de Grand Bureau sauf invitation. Ils ne peuvent pas prendre part aux votes. Les représentants des membres associés ne peuvent être élus administrateurs.

ADHÉSION	DÉMISSION
<p>Tout groupement ou société entrant dans le champs professionnel ou d'activité lié au pneumatique qui désire adhérer au Syndicat doit adresser un dossier complet composé des pièces ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une demande d'adhésion signée, • Un extrait K bis de l'année en cours. 	<p>L'adhésion au Syndicat est reconduite automatiquement chaque année tacitement. En cas de démission, l'adhérent devra en informer le Syndicat par courrier recommandé au plus tard 2 mois avant la fin de l'année civile. Pour toute démission dans le courant de l'année, la cotisation reste due dans son intégralité.</p> <p>Le cas échéant, la démission entraîne, de fait, l'abandon de toutes les sommes versées au fond AG2R Capital de Fin de Carrière. L'entreprise démissionnaire ne pourra prétendre à aucune prise en charge ultérieure.</p>

COTISATION

Les cotisations sont calculées sur la base d'un point dont la valeur est votée chaque année et d'un multiplicateur. Les deux sont définis pour chaque type d'activité ou de métier. Les valeurs de points figurent dans le règlement intérieur. Les têtes de réseaux sont mandatées pour collecter les adhésions de l'ensemble de leurs affiliés.

STATUS	CONVENTION COLLECTIVE	ACTIVITÉ	CALCUL DE LA COTISATION ANNUELLE
ADHÉRENT	L'entreprise applique la convention collective des services de l'automobile.	Réseau ou groupement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de vente (France) multiplié par une valeur de point, moins remise de 3% par tranche de 50 points de ventes.
		Pure player	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de millions d'euros de CA (France) multiplié par une valeur de point moins remise de 5% par tranche de 50 millions.
		Négociant et autre activités	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 10 salariés : forfait 300€; • plus de 10 salariés : Nombre de salariés (France) multiplié par une valeur de point moins remise de 5% par tranche de 10 salariés.
MEMBRE ASSOCIÉ	L'entreprise applique une autre convention collective.	Manufacturier	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Forfaits : Forfait R1 pour les 5 premiers du classement ETRMA, forfait R2 pour les suivants
		Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 5 millions d'euros de CA : forfait 300€; • CA > 5 M€ : Nombre de Millions d'euros CA multiplié par une valeur de point moins remise de 5% par tranche de 10 millions.

LES SERVICES AUX ADHÉRENTS

L'adhésion au syndicat vous confère un panel de services et d'outils.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

La juriste du syndicat vous informe et répond à l'ensemble de vos questions juridiques.

Il suffit d'appeler, c'est gratuit ! Le service juridique et social du SPP répond à l'ensemble de vos questions sur l'application de lois, des accords collectifs, des règlements ou des normes techniques.

Le syndicat vous apporte des réponses individuelles, sûres et détaillées.

LES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Grace à l'application mySPP consultable sur smartphone ou sur ordinateur, recevez toutes les informations utiles, en temps réel.

Organisée autour d'un fil d'actualité, comme sur un réseau social, l'application vous permet de suivre d'autres adhérents/collègues, de communiquer avec eux par chat ou visioconférence. Elle vous permet de poser directement des questions en ligne au service juridique.

MySPP vous alerte et vous permet de consulter :

- Toutes les informations réglementaires (pneumatique, sécurité, pneus usagés, etc.);
- Le calendrier des démarches administratives à effectuer;
- Les statistiques mensuelles détaillées des ventes de pneumatiques neufs en France;
- Les guides et les livres blancs édités par le SPP.



myspp

le réseau des adhérents
du syndicat des professionnels du pneu

LES ÉTUDES ET LE PANEL GfK

Le syndicat est à l'initiative de la création et gère le panel Sell Out GfK. Les données mensuelles de ventes de pneumatiques neufs sont disponibles chaque mois sur l'application mySPP.



